



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 7 mai 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Telematin 7H05-7H29	4
<i>Telematin 7H05- 7H29 - 06/05/2015</i>	
Après les IRP, le gouvernement s'attaque à la négociation collective	5
<i>Actuel RH - 06/05/2015</i>	
Insertion.	8
<i>Direction(S) - 01/04/2015</i>	
Emploi	9
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 06/05/2015</i>	
Social L'emploi qualifié va progresser dans le BTP	10
<i>Le Moniteur Des Travaux Publics Et Du Bâtiment - 08/05/2015</i>	
Les métiers à qualification moyenne vont se raréfier	11
<i>L' Agefi Hebdo - 07/05/2015</i>	
Statistiques ethniques: Un outil défendu par les chercheurs et certaines associations	12
<i>20Minutes.Fr - 06/05/2015</i>	
Statistiques ethniques au travail: un outil contre les discriminations?	14
<i>L'express.Fr - 06/05/2015</i>	
La France de 2022 imaginée par Jean Pisani-Ferry	16
<i>Humanite.Fr - 06/05/2015</i>	
Métiers	18
<i>Protection Sociale Informations - 06/05/2015</i>	
Comment réinventer l'Etat	19
<i>Latribune.Fr - 06/05/2015</i>	
Comment réinventer l'Etat, par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratég...	22
<i>Latribune - 06/05/2015</i>	
Comment réinventer l'Etat	23
<i>Lamecanique.Com - 06/05/2015</i>	
Comment réinventer l'Etat	24
<i>Orange.Fr - 06/05/2015</i>	
Comment réinventer l'Etat	25
<i>Le10.Com - 06/05/2015</i>	
Accords collectifs et	26
<i>Newspress.Fr - 06/05/2015</i>	
Palmarès La Tribune-Objectif News : le top 5 des entreprises qui recrutent en Midi-Pyré...	28
<i>Objectifnews.Com - 07/05/2015</i>	
Initiation aux premiers secours : quand les applis peuvent sauver...	30
<i>Doctissimo.Fr - 06/05/2015</i>	
Environnement : dans la jungle du stockage stationnaire	32
<i>Innovation Review - 01/04/2015</i>	
Dans les ministères	34
<i>Bulletin Quotidien - 07/05/2015</i>	

France Stratégie



FRANCE 2 TELEMATIN – Le 06/05/2015 – 07:18:51

Patrice ROMEDENNE

Dans ce contexte de disette, vous ne m'en voudrez pas de vous renvoyer vers la presse magazine. Vous y verrez que dans sa grande entreprise de chasse au gaspi, menée avec d'autant plus d'ardeur que la gauche est au pouvoir, le Figaro Magazine cible cette fois ceux qu'il appelle "les bonnes planques de la République", autrement dit les placards dorés dans lesquels on recase les copains. A ce petit jeu-là, il y a un job qui cartonne : celui de préfet hors cadre. Cela n'a d'ailleurs pas échappé à la Cour des comptes qui notait récemment que les effectifs des préfets avaient gonflé, au point qu'il en existe aujourd'hui deux fois trop puisque la moitié d'entre eux ne sont pas en poste dans les préfectures. Alors qu'est-ce qu'un préfet hors cadre ? Un préfet hors cadre, c'est quelqu'un qui est nommé comme ça, du jour au lendemain, par le Premier ministre. Il obtient le titre comme ça, pas besoin de faire l'ENA, pas besoin de faire quoi que ce soit. Parfois il est sans affectation, il est donc payé à ne rien faire ; parfois on lui invente une mission, histoire de lui trouver une occupation. Il y a en France en ce moment soixante-quinze préfets hors cadre payés à plein temps. Tout aussi inutile que le préfet hors cadre, la commission. En France, il en existe plus de cinq cents, cinq cents comités Théodule aux noms tellement improbables que j'ose à peine vous en donner la liste mais je vais quand même vous la donner. Vous avez la commission économique de la Nation, vous avez le Conseil d'analyse économique, le Commissariat général à la stratégie et à la perspective, le Conseil national de l'industrie, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut conseil de la famille, et cætera, et cætera. Facture globale : vingt-trois millions d'euros par an. Mais le bon plan, c'est le Conseil économique, social et environnemental ! D'ailleurs, moi je suis candidat. Budget : quarante-et-un millions d'euros. C'est une assemblée consultative qui pond toute l'année des rapports, des rapports à plus d'un million d'euros pièce. Coût exorbitant pour adopter un thème en général déjà abordé.

William LEYMERGIE

Et vous siégez dans un très joli quartier. Le Trocadéro, c'est bien là.

Patrice ROMEDENNE

Très joli quartier dans le XVIème arrondissement, près de l'avenue d'Iéna. C'est royal, vous avez le Trocadéro pas loin, la Tour Eiffel en bas, l'Arc de Triomphe en haut. Et vous abordez d'autres sujets déjà abordés par d'autres institutions, voilà. Si vous voulez vous mettre en colère au moment où vous recevez votre feuille d'impôt, lisez le Figaro Magazine en ce moment. 07:21:04 FIN)

Après les IRP, le gouvernement s'attaque à la négociation collective

06/05/2015



Une loi sur la négociation collective pourrait succéder dans un avenir proche à la réforme des institutions représentatives du personnel. La commission mise en place à la demande de Manuel Valls et présidée par Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'Etat et ancien DGT, devra en particulier se prononcer sur l'autonomie des accords d'entreprise.

Ouvrir des "perspectives nouvelles et audacieuses" pour "élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail". Telle est la mission que le Premier ministre a assignée le mois dernier à Jean-Denis Combrexelle, Directeur général du travail (DGT) de 2001 à 2014 et président de la section sociale du

Conseil d'Etat. Ce haut fonctionnaire, qui a notamment mis en musique la réforme de la représentativité syndicale d'août 2008, vient de constituer un groupe de travail de seize experts et praticiens (notre encadré). Réunie pour la première fois lundi après-midi au sein de France Stratégie, organisme de réflexion placé auprès de Matignon, cette commission rendra ses conclusions au mois de septembre.

Renforcer la négociation collective

Pourquoi s'atteler à un tel chantier, alors même que le projet de loi sur la modernisation du dialogue social prévoit déjà un important regroupement des négociations d'entreprise ? "Le projet de loi Rebsamen a pour centre de gravité le nouveau modèle de fonctionnement des institutions représentatives du personnel, justifie Jean-Denis Combrexelle. Cette réforme comporte effectivement des mesures sur la négociation d'entreprise, mais le travail de la commission que je préside portera sur d'autres questions majeures aux impacts très pratiques : quelle place pour la négociation collective face à la loi ? Comment mieux répartir les compétences entre les différents niveaux de la négociation collective (national, branche et entreprise) ? Et enfin, doit-on davantage faire primer l'accord d'entreprise sur le contrat de travail des salariés ?" Cette dernière question peut en particulier renvoyer à un assouplissement des accords de maintien dans l'emploi.

"Une clarification juridique s'impose"

À ce titre, le Haut magistrat entend d'abord proposer des clarifications juridiques : "Les renvois à la négociation collective prévus par le code du travail n'indiquent pas toujours précisément le niveau de négociation concerné, déplore-t-il. Le dialogue social est aussi devenu un domaine de spécialistes alors même qu'il intéresse tous les salariés. Notre rapport devra ainsi faire preuve de pédagogie pour expliquer que tout ne passe pas par la loi en France".

Jean-Denis Combrexelle promet également de répondre aux attentes des entreprises à travers une approche économique du sujet : "C'est pourquoi le groupe de travail comprend autant de profils opérationnels, indique-t-il. D'autant plus que le Premier ministre attend de nous de "l'audace". Bien évidemment, nous entendrons aussi les partenaires sociaux".

La dernière brique de la réforme de la représentativité

Concrètement, on peut déjà s'attendre à la formulation de propositions visant à conférer davantage d'autonomie aux accords d'entreprise : "Il s'agit de la dernière brique manquante à la loi du 20 août 2008, affirme Jean-Denis Combrexelle. La réforme de la représentativité syndicale a renforcé la légitimité des acteurs de la négociation en entreprise. Il faut maintenant leur donner toute leur place". Sera-t-il alors préconisé l'inversion de la hiérarchie des normes tant espérée du Medef ? "Ce n'est pas le sujet ici, se défend le conseiller d'Etat. Il n'est pas question de diminuer la protection accordée aux salariés, mais de rendre plus efficace cet important outil qu'est la négociation collective".

Composition de la commission accords collectifs et travail

Présidé par Jean-Denis Combrexelle, le groupe de travail est composé de :

- Paul-Henri Antonmattei, professeur de droit à l'université de Montpellier 1 et avocat au sein de Barthélémy Avocats
- Yves Barou, président de l'AFPA
- Andreas Botsch, conseiller spécial du Président, Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB) - Confédération allemande des syndicats
- Sylvie Brunet, professeure associée, Kedge Business School, membre du CESE
- Pierre Cahuc, économiste, professeur à l'Ensaie-CREST et à l'École polytechnique
- Michel Didier, président de COE - REXECODE
- Françoise Favennec-Héry, professeur de droit à l'université de Paris-II - Panthéon-Assas
- Pierre Ferracci, président du groupe ALPHA
- Annette Jobert, directrice de recherche au CNRS, membre de l'IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société)
- Henri-José Legrand, avocat, LBBA
- Antoine Lyon-Caen, professeur de droit à l'université de Paris-Ouest - Nanterre La Défense
- Sylvie Peretti, directrice de l'Organisation et des Ressources humaines, Lafarge France
- Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit à l'École de droit de Paris-I - Sorbonne
- Henri Rouilleault, consultant
- Jean-Dominique Simonpoli, directeur général de l'Association Dialogues
- Tiziano Treu, ancien ministre, professeur émérite en droit du travail à l'université de Milan

✍️ Julien François



Insertion. « Il est urgent de réfléchir aux moyens de compléter les politiques de droit commun par des mesures particulières en direction des quartiers de la politique de la ville d'une part, des descendants d'immigrés de l'autre. » C'est le constat formulé par France Stratégie, à l'issue de son analyse consacrée aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration (milieu socioéconomique souvent plus modeste, orientations scolaires moins favorables, moindre accès à l'apprentissage...).

Et de promouvoir, notamment, une meilleure représentation politique de ce public.

Note d'analyse n° 26, mars 2015, à consulter sur www.strategie.gouv.fr

Emploi

▣ **Déploiement des mesures pour favoriser l'emploi dans les quartiers prioritaires**: le contrat « starter », prévu dans le cadre du plan pour la mixité sociale, présenté le 6 mars dernier, devrait bénéficier à 13 000 jeunes des quartiers prioritaires en 2015. C'est ce que précise une circulaire interministérielle du 25 mars, qui regroupe et détaille les modalités de mise en œuvre de plusieurs mesures en faveur de l'emploi entrant dans le champ de la politique de la ville.

L'actualité n° 16817 du 17 avril 2015

▣ **Nouveaux territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeunes**: un arrêté publié au JO du 10 avril liste les nouveaux territoires où sera mise en œuvre la garantie jeunes, déjà expérimentée dans une douzaine de territoires.

L'actualité n° 16813 du 13 avril 2015

▣ **Mise en place du contrat de professionnalisation « nouvelle chance »**: les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an devraient pouvoir bénéficier des modalités renforcées du contrat de professionnalisation qui sont réservées à certains publics cibles. C'est ce que prévoit l'article 23 du projet de loi relatif au dialogue social adopté en Conseil des ministres le 22 avril.

L'actualité n° 16811 du 9 avril 2015

L'actualité n° 16821 du 23 avril 2015

▣ **L'import-export fixe les modalités de son contrat de génération**: les partenaires sociaux de la branche de l'import-export ont conclu, le 24 novembre 2014, un accord triennal relatif au contrat de génération. La procédure d'extension de ce texte vient d'être lancée. La branche se fixe pour objectif de porter à 25 % la part des jeunes de moins de 26 ans dans les embauches en CDI.

L'actualité n° 16808 du 3 avril 2015

▣ **Le négoce de matériaux signe le premier pacte de responsabilité du commerce**: le négoce des matériaux de construction a conclu, le 26 mars 2015, le premier accord de mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité des branches du commerce, qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2017. Les signataires s'engagent, si la conjoncture le permet, à faire évoluer le taux d'entrée en emploi dans la branche de 3,95 % en 2015 à 4,5 % en 2016 et 5 % en 2017. Ils entendent également développer l'alternance et maintenir un taux d'emploi de seniors de 25 %.

L'actualité n° 16822 du 24 avril 2015

▣ **Safran définit sa politique de compétence au niveau européen**: la direction du groupe Safran et la fédération syndicale européenne IndustriAll ont signé, le 25 mars dernier, un accord-cadre européen sur le développement des compétences et des parcours professionnels.

Le groupe, qui compte environ 45 000 salariés en Europe, entend ainsi « définir des orientations communes » aux filiales européennes, en leur laissant « le choix de la méthode de déploiement », au moyen de l'adoption de « plans d'action locaux ».

L'actualité n° 16820 du 22 avril 2015

▣ **La Caisse des dépôts et consignations se dote d'un socle de politique RH pour trois ans**: les partenaires sociaux de la Caisse des dépôts et consignations ont ratifié, le 19 mars, un accord-cadre qui définit le socle de la politique sociale que mènera l'établissement public de 2015 à 2017. L'accord entend promouvoir la recherche de l'équilibre en matière d'emploi, de reconnaissance professionnelle ou encore de qualité de vie au travail. Il concerne un effectif de 5 400 personnes, appelé à se renouveler, car près de 10 % du personnel devrait partir à la retraite d'ici à la fin 2017.

L'actualité n° 16826 du 30 avril 2015

▣ **D'ici à 2022, la polarisation et la tertiarisation des métiers seront favorables aux jeunes et aux femmes**: entre 735 000 et 830 000 postes seraient à pourvoir en moyenne chaque année entre 2012 et 2022, estiment France stratégie et la Dares, dans le rapport sur « les métiers en 2022 », présenté le 28 avril. Il ressort notamment de ce document que les perspectives d'emploi sont favorables aux jeunes et à la féminisation des métiers qualifiés.

L'actualité n° 16826 du 30 avril 2015

▣ **Pôle emploi prévoit une hausse de 2,3 % des intentions d'embauche en 2015**: selon l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre, publiée par Pôle emploi le 16 avril, les entreprises prévoient plus de recrutements en 2015, avec 1 739 300 projets, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2014.

L'actualité n° 16820 du 22 avril 2015

▣ **Activité partielle en 2013: nouvelle hausse du volume d'heures consommées en 2013**. Près de 26 millions d'heures d'activité partielle ont été consommées en 2013, un chiffre en hausse de 11 %, relève une étude de la Dares du 31 mars 2015. La mobilisation du dispositif connaît toutefois une tendance à la baisse et reste très concentrée sur les entreprises industrielles d'au moins 250 salariés, qui représentent 42 % des heures chômées sur l'année.

L'actualité n° 16809 du 7 avril 2015

▣ **Seuls 16 705 contrats de génération ont été signés en 2013 sur un objectif de 75 000**. Au total plus de 33 000 contrats de génération ont été conclus entre le lancement du dispositif en mars 2013 et la fin de l'année 2014. C'est ce qui ressort d'une étude publiée le 30 mars par la Dares. Autre constat: l'aide moyenne versée aux entreprises par trimestre et par contrat de génération est de 820 €.

L'actualité n° 16811 du 9 avril 2015



Social

L'emploi qualifié va progresser dans le BTP

D'après un rapport de France Stratégie et de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) remis le 28 avril au gouvernement, l'emploi qualifié devrait continuer à se développer dans le BTP d'ici à 2022. Les auteurs de cet exercice de prospective envisagent dans leur scénario principal la création de 128 000 emplois dans le secteur sur la période 2012-2022 (+0,6% de créations nettes par an). Une dynamique qui devrait surtout profiter aux architectes et aux cadres (+3,5% de postes à pourvoir par an) et aux agents de maîtrise et, dans une moindre mesure, aux ouvriers qualifiés.



WIKIFINANCE

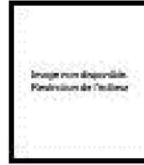
TEXTE DE RÉFÉRENCE

Les métiers à qualification moyenne vont se raréfier

France Stratégie et Dares

L'emploi en France devrait continuer sa tertiarisation et sa féminisation et se polariser de plus en plus entre métiers très qualifiés et peu ou non qualifiés : telles sont les tendances structurelles identifiées par le rapport prospectif de [France Stratégie](#).

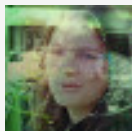
<http://www.agefi.fr/wikifinance/textes-references/>



Statistiques ethniques: Un outil défendu par les chercheurs et certaines associations



Les réticences à l'usage de statistiques ethniques, au nom de l'égalité républicaine, restent nombreuses en France, mais le Centre d'analyse stratégique estime possible une utilisation plus large de données sur la nationalité des parents. - Martin Bureau AFP/Archives



Oihana Gabriel

- Google+
-
-

Publié le 06.05.2015 à 16:58

- Mis à jour le 06.05.2015 à 20:33
- Mots-clés
-
- Robert Ménard,
- débat,
- polémique

«Tout un tas de pays démocratiques ont des statistiques ethniques, ça ne choque personne!», s'est emporté Robert Ménard mardi. Le maire d'extrême droite de Béziers, visé par une enquête préliminaire après le fichage supposé des écoliers musulmans et entendu ce mercredi par la police, a relancé un vieux débat. Pourtant, certaines associations, des sociologues et des personnalités politiques défendent les statistiques ethniques pour comprendre la société. Un objectif bien différent de celui du maire de Béziers.

Il ne faut pas confondre les statistiques anonymes étudiées par des scientifiques et basées sur de l'auto-déclaration avec un fichier où l'on impose de façon arbitraire une religion en fonction d'un prénom. «Le fichage sauvage de Robert Ménard sans aucune méthode et nominal avait un but stigmatisant», dénonce la sénatrice écologiste Esther Benbassa qui défend des statistiques ethniques sur le principe du volontariat et de l'anonymat, conduites par des chercheurs sous le contrôle de l'Etat. Des données indispensables pour étudier la réalité française.

«A partir du moment où vous avez des statistiques précises sur l'orientation scolaire, les jugements, vous pouvez travailler sur les discriminations», plaide Louis-George Tin, président du Conseil représentatif des associations noires (Cran). «Le fichage est un outil raciste, les statistiques un outil anti-raciste.»

Le fichier ethnique illégal, pas les statistiques

Dans le détail, la question des statistiques ethniques est complexe. Si le fichier ethnique est illégal, en réalité, certaines études non obligatoires (donc pas le recensement), posent des questions sur les origines, comme ce fut le cas de l'enquête Trajectoires et origines en 2008. Par ailleurs, d'autres sondages, notamment commandés par le Cran, révèlent par exemple que seulement 0,5% des élus des conseils généraux sont issus de la diversité. «Même si les statistiques ethniques ne sont pas illégales, cela reste un tabou», ajoute le président du Cran. D'où des données rares. «Il y a eu des progrès depuis les années 2000 avec des enquêtes qui concernent l'emploi par exemple, nuance Mirna Safi, sociologue à Sciences-Po. Mais sur le sentiment d'appartenance, la France accuse de grosses lacunes», reprend la chercheuse. Et ne serait pas disposée à élargir de manière systématique ces questions aux enquêtes obligatoires.

Les pays anglo-saxons ont adopté ces données ethno-raciales depuis des décennies. «Aux Etats-Unis, des études montrent qu'un passage en prison augmente la probabilité de se déclarer comme appartenant au groupe noir, détaille Mirna Safi. Ces auto-déclarations ethniques permettent d'étudier dans le détail l'articulation entre stéréotypes et identification.»

Un premier pas vers la discrimination positive?

Pour Mirna Safi, l'enjeu reste politique. «Quand l'Etat garantit dans une perspective démocratique ces statistiques ethniques, elles servent clairement à des mesures de discrimination positive... et à l'évaluation de ces politiques».

Esther Benbassa (EELV) et le député UMP Jean-René Lecerf ont envoyé un rapport sur la lutte contre les discriminations à tous les ministères en novembre 2014 prônant un premier pas vers cette réforme. «Parmi les 11 suggestions, l'une concernait l'ajout d'une case dans le recensement, spécifiant le lieu de naissance des parents et la nationalité antérieure. Sans nommer les gens, ce genre de données pourrait mesurer l'accès ou non des enfants d'immigrés au logement, à la santé, aux études...»

La proposition de loi n'a pas abouti et le rapport dort dans un bureau. «On est très loin en France d'une volonté de se lancer dans la discrimination positive», regrette Esther Benbassa. «Si on ne peut pas dessiner le paysage de la diversité en France, on ne pourra pas sortir du communautarisme.» Il y a urgence, selon elle.

- 9 contributions
- Réagissez à cet article

- Partagez cet article

-
- 24 Partager
- 26 Twitter
- 1 1
- 0 Partager
- Suivez 20minutes
-
- 999K J'aime
- 1,5M @20minutes
- 86K +



Statistiques ethniques au travail: un outil contre les discriminations?

Emploi Gestion de Carrière Par Alexia Eychenne, publié le 06/05/2015 à 12:20, mis à jour à 12:20



Bien que n'ayant rien à voir avec le "fichage" évoqué par Robert Ménard, les statistiques ethniques reviennent dans le débat. Au travail, ses partisans y voient un moyen de mesurer les inégalités. Des entreprises utilisent d'ailleurs déjà les noms des salariés pour évaluer leur "diversité".

Cela s'appelle se raccrocher aux branches. Après le tollé suscité par ses propos sur le comptage des enfants musulmans de sa ville, Robert Ménard assure aujourd'hui avoir voulu rouvrir les discussions sur les statistiques ethniques en France. Si elles n'ont rien à voir avec le "fichage" évoqué par le maire de Béziers, elles suscitent depuis plusieurs années des débats houleux. Pour les "anti", elles sont inconciliables avec le modèle républicain garanti par la Constitution. De gauche comme de droite, les "pro" y voient au contraire un outil indispensable de diagnostic et de suivi dans la lutte contre les discriminations aux origines, notamment dans le monde du travail.

Favorable à des statistiques dans les entreprises, l'Institut Montaigne y a consacré un rapport mi-septembre. Le centre de recherche libéral suggérait d'inciter "les employeurs, dans un contexte réglementé, à mesurer la diversité ethnique au sein de leurs équipes". Autrement dit, d'évaluer la part des salariés d'origines étrangères ou des minorités "visibles", un premier pas pour mettre à jour les inégalités dans l'emploi. Pas question pour autant de demander aux employés de s'identifier à une ethnie ou à une race - blanc, noir, asiatique, etc. -, comme dans les pays anglo-saxons. Le groupe de réflexion proposait de prendre en compte "les origines personnelles sur la base du pays de naissance et des nationalités de naissance", ainsi que celles des parents des salariés. Tout en garantissant anonymat et protection des données, bien loin, là encore, d'un fichage nominatif.

Sans mesure, "on n'entre pas dans le nerf de la guerre"

Aujourd'hui, la loi "informatique et libertés" encadre strictement le traitement des données relatives aux origines des personnes. Des entreprises, chercheurs et militants réclament pourtant des outils pour évaluer l'ampleur des discriminations à l'embauche et l'efficacité des plans d'action. En 2004, les entreprises signataires de la Charte de la diversité s'étaient engagées à

encourager la diversité ethnique de leurs équipes. Mais l'absence de contraintes légales - contrairement au champ de l'égalité homme-femme ou du handicap -, ainsi que le poids des tabous sur un sujet jugé sensible, ont freiné les avancées.

D'après une note de **France Stratégie** publiée en mars, le chômage des moins de 25 ans issus de l'immigration africaine est par exemple deux fois plus élevé que celui des autres jeunes. En matière de lutte contre les discriminations aux origines, "on fait de la formation, on travaille sur les préjugés, c'est très bien, expliquait en septembre à l'Express Patrick Simon, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined). Mais on n'entre pas dans le nerf de la guerre, à savoir demander aux acteurs de rendre des comptes, par un système de vérification qui suppose des outils statistiques."

Analyser patronymes et lieux de naissance

Si la majorité des entreprises semblent toujours mal à l'aise avec le sujet, une poignée expérimente déjà des parades pour disposer d'indicateurs chiffrés sans enfreindre la loi. Car "contrairement à ce que les directions croient souvent, la France interdit de produire des statistiques selon un référentiel ethno-racial, mais pas de mesurer la part générale de la diversité, pointe Sonia Hamoudi, auteur d'un rapport du Conseil économique social et environnemental sur l'apport économique des politiques de diversité. Dans le cadre de la lutte contre des discriminations avérées au niveau national, et de la promotion de la diversité, les questions sur les origines sont légitimes." A condition de respecter certains critères, comme le consentement des salariés ou l'anonymat.

Plusieurs méthodes existent pour cela. Si assimiler noms et religions, comme le suggérait Robert Ménard, n'a aucun sens, des études dites "patronymiques" sont utilisées pour déterminer les origines géographiques "réelles ou supposées" - selon le terme consacré - des salariés. Le groupe Casino a été le premier à les mettre en place. Les entreprises, aidées le plus souvent par des cabinets spécialisés, mesurent la part des employés aux noms à consonance étrangère. La méthode est forcément imparfaite. "Elle exclut notamment certaines personnes métissées ou des DOM-TOM, mais c'est la tendance qui compte", juge Inès Dauvergne, chargée des questions de diversité pour le réseau d'entreprises IMS Entreprendre pour la cité.

La PME informatique Norsys se sert par exemple de ces études pour juger, au fil des années, des effets de sa politique de lutte contre les discriminations, lancée dès 2005 avec la généralisation du CV anonyme. D'après son PDG, le nombre de salariés d'origine étrangère aurait triplé pour atteindre 15% chez les développeurs-ingénieurs et 10% chez les managers. Selon l'Insee, 11% des Français ont un ou deux parents immigrés. Aidé par la Cnil et l'Ifop, Axa France, de son côté, mesure tous les ans les origines étrangères des nouveaux recrutés, en leur proposant entre autres de renseigner leur lieu de naissance et celui de leurs ascendants. En 2014, 27% des nouveaux embauchés pouvaient être considérés comme issus de la "diversité extra européenne". 98% des embauchés ont accepté de remplir son questionnaire, anonyme et sur la base du volontariat.



La France de 2022 imaginée par Jean Pisani-Ferry

petroleafp.jpg Photo: AFP Personne ne sait aujourd'hui quels seront les dégâts industriels au niveau des investissements réalisés ces dernières années dans l'industrie pétrolière.

A aucun moment, ce rapport ne fait état de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ni de réduire les consommations de matières premières extractibles dans une économie mondiale dont le taux de croissance devrait être de 4% par an en moyenne selon les auteurs du rapport. Les mêmes nous disent que le prix du pétrole passera de l'indice 100 en 2012 à l'indice 113 en 2022. Les prix des minerais et métaux passeraient de l'indice 100 en 2012 à l'indice 122 en 2022. La plus faible hausse serait imputable aux produits alimentaires qui passeraient de l'indice 100 en 2012 à l'indice 106 en 2022. Les rapporteurs expliquent doctement que « la croissance mondiale soutiendrait le prix de l'énergie, mais le cours du pétrole tendrait à se déconnecter du coût global de l'énergie à mesure que les énergies alternatives et non conventionnelles (gaz de schiste) se développeraient (...). De même, l'augmentation de la productivité agricole, l'augmentation des stocks de métaux et une relative modération de la consommation chinoise de matières premières contribueraient à contenir la hausse des prix », lit-on en page 54 du rapport.

Sans même parler d'une crise financière possible à tout moment dès lors qu'aucune leçon n'a été clairement tirée des précédentes, l'irresponsabilité des auteurs de ce rapport pariant sur une quasi stabilité des prix mondiaux du pétrole, des métaux et des produits alimentaires est pour le moins surprenante. Personne ne sait aujourd'hui quels seront les dégâts industriels au niveau des investissements réalisés ces dernières années dans l'industrie pétrolière pour peu que la stratégie de l'Arabie Saoudite visant à ruiner ses concurrents, notamment les producteurs de pétrole de schiste, fasse durer assez longtemps la phase actuelle de prix bas du brut. Mais on peut raisonnablement penser que les cours ne manqueront pas de repartir à la hausse bien avant 2022. Personne ne peut davantage prédire que la productivité de l'agriculture sera croissante et régulière, dès lors que cette productivité dépend énormément des conditions climatiques dont on ne sait jamais d'avance si elles seront favorables ou défavorables aux cultures. Même en France, il suffit parfois de quelques orages pour anéantir des récoltes prometteuses.

S'agissant de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France, le rapport multiplie les propos contradictoires. Il affirme que l'industrie agroalimentaire figurerait parmi celles qui seraient « relativement protégées de la concurrence internationale » au moment où l'Europe n'en finit pas de négocier des accords bilatéraux sur fond de dumping social et environnemental. Or de tels accords font souffrir des secteurs à forte valeur ajoutée par le travail comme les fruits et légumes quand ils sont en concurrence directe avec ceux des pays à bas coûts de main d'œuvre comme le Maroc, sans même parler des difficultés de nos abattoirs concurrencés par ceux de notre voisin d'outre Rhin fort utilisateur de main d'œuvre détachée et sous payée.

Malgré un contexte à leurs yeux favorables du fait d'une hausse modérée du prix du pétrole, des métaux et des denrées alimentaires, les auteurs du rapport indiquent que des secteurs comme l'industrie, le bâtiment l'agriculture et l'agroalimentaire seraient plus destructeurs que créateurs d'emploi d'ici 2022. Ils écrivent notamment à propos de la construction et des services associés : « Les ressorts de leur croissance sont structurellement favorables, soutenus par la bonne tenue de la fécondité et la baisse de la taille des ménages, par les nouveaux besoins des populations vieillissantes ou étudiantes, et par les exigences environnementales qui imposent un renouvellement et une amélioration de la qualité. Mais l'évolution de l'emploi est soumise à deux contraintes. La première est une contrainte de financement public et privé. L'ajustement budgétaire ralentit le rythme élevé de rénovation des bâtiments. La deuxième contrainte tient à l'évolution du secteur et aux gains de productivité défavorables à l'emploi ».

Dit autrement, les gains de productivité réduisent l'emploi dans la construction neuve tandis que le manque d'argent des ministères, des collectivités locales, des bailleurs sociaux et des particuliers freine la rénovation des bâtiments qu'il est urgent de rendre moins énergivore si on veut contenir le réchauffement climatique. Du coup, les emplois seraient à rechercher prioritairement dans « l'ensemble des professions de soins et d'aide aux personnes fragiles » car « le vieillissement de la population engendre en effet des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance », dit le rapport.

Jean Pisani-Ferry et ses acolytes ne vivent pas sur la même planète

Mais les auteurs se gardent de poser la question du financement de ces emplois dans un pays qui se vide progressivement de ses activités créatrices de richesses tandis que la pauvreté touche de plus en plus d'actifs et de retraités. Au point que, de plus en plus souvent, des familles sont contraintes d'enlever leurs vieux parents des établissements spécialisés pour la fin de vie dans lesquels ils les avaient précédemment placés en raison du coût prohibitif des séjours au regard des ressources personnes âgées et de leurs descendants.

Par bien des aspects, ce rapport démontre finalement que **Jean Pisani-Ferry** et ses acolytes ne vivent pas sur la même planète que l'immense majorité des Français. Ils prétendent faire de la prospective en considérant que les emplois productifs doivent continuer de décliner en France et font des seuls emplois de service à la personne le fer de lance de l'activité économique d'ici sept ans. Quelle pauvreté intellectuelle !

Christian Pierret, énarque né en 1946, ancien ministre socialiste et ancien maire de Saint-Dié-des-Vosges, n'a rien d'un révolutionnaire. Il a toujours fait partie de l'aile droite du Parti Socialiste. Mais il connaît sa région et décrit ce qui s'y passe dans une tribune qu'il cosigne avec Michel Rousseau, président de la Fondation Concorde, dans le Figaro du 5 mai 2015. En voici quelques extraits :

« Dans nos régions, les salariés tombent par centaines tous les jours au champ d'honneur industriel. Ces salariés licenciés, qui étaient appréciés dans leurs ateliers, sont faiblement armés devant l'adversité économique, peu syndiqués et peu convertibles dans une autre activité. Ils ont le sentiment que leurs emplois ont été mal défendus (...) Des millions de personnes, privées de perspectives, s'installent progressivement dans une vis qui les entraîne vers le bas et vers le déclassement social. Ces désastres économiques, sociaux et humains pour nos vallées et nos régions sinistrées tirent toute l'économie française vers un Waterloo industriel. C'est aussi un désastre politique pour une grande nation qui se veut être la cinquième puissance économique mondiale. La part de l'industrie dans le PIB- 11,5% en 2013- nous place au quinzième rang de la zone euro, aux côtés de... la Grèce ! (...) les crédits d'impôt compétitivité emploi (CICE) et le pacte de responsabilité apportent un renforcement de circonstance -utile mais souvent marginal- à nos industries. C'est une aide passive qui aide surtout à porter les bas salaires peu qualifiés », écrivent-ils.

On est tenté de partager ce constat. Mais les auteurs disent aussi qu'il « faudrait plutôt détacher le travail qualifié pour s'armer dans la concurrence mondiale » et concluent leur article en ces termes : « Nous amis anglais et allemands, avec respectivement la stratégie de Margaret Thatcher et celle de Gerhard Schröder, ont pour leur part réussi. Pourquoi pas nous ? ».

Dans ces deux pays, les ravages de la pauvreté et de la sous rémunération du travail sont encore plus dévastateurs que chez nous. La multiplication des grèves en Allemagne le démontre en ce moment et on attend le résultat du vote des britanniques.

Lire aussi :

Du dernier emploi à la petite retraite pour cause de chômage en fin de carrière Prospective des métiers et paresse intellectuelle



→ **MÉTIER**. Selon le rapport de France Stratégie sur les métiers en 2022, le secteur de la santé et de l'action sociale sera le plus gros pourvoyeur d'emplois à cette époque, avec plus de 850 000 postes à pourvoir. Ceci en lien avec près de 549 000 départs en retraite et 303 000 créations nettes.



Comment réinventer l'Etat

Ce n'est plus pour des raisons politico-idéologiques que l'Etat doit se remettre en cause, mais tout simplement parce que les recettes fiscales manquent à l'appel. Par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**



Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements des pays avancés sont sous pression. Dans de nombreux cas, l'économie s'est contractée, les revenus ont diminué et le nombre de transactions immobilières a chuté, entraînant un effondrement brutal et durable des recettes publiques. Les gouvernements n'ont eu d'autre choix que d'augmenter les impôts ou de tailler dans les dépenses.

Dans certains pays, le choc a été tel qu'une hausse d'impôt conséquente n'a pas suffi à effacer la chute des recettes. En Espagne, malgré une hausse de prélèvements de plus de quatre points de PIB depuis 2010, le taux de prélèvements obligatoires a été de seulement 38% en 2014, contre 41% en 2007. En Grèce, les prélèvements supplémentaires ont atteint 13 points de PIB sur la même période, mais le taux de P.O. n'a augmenté que de six points. Ailleurs, la limite politique à l'impôt a été atteinte avant que le fossé soit comblé. Volontairement ou non, priorité a alors été donnée à la diminution des dépenses. A cette pression s'ajoute la désillusion quant aux perspectives de croissance. Au cours de ces dernières années les gains de productivité ont partout été faibles, et cela laisse attendre une croissance en recul par rapport aux prévisions d'avant-crise. Compte tenu du vieillissement de la population, la dynamique des recettes ne suffira probablement pas à financer la hausse des dépenses de santé et de retraites.

Des motivations différentes de celles des années 80

Cette situation diffère de celle des années 1980 et 1990. A cette époque, le principal enjeu était politique : la légitimité de l'action publique était contestée. Pour le président Ronald Reagan, l'État n'était pas la solution, mais le problème. Il faut, proclamait-il, lui faire faire machine arrière.

Aujourd'hui c'est l'économie qui est au centre des préoccupations. Les désaccords politiques sur le rôle de l'État n'ont évidemment pas disparu, mais son intervention ne suscite pas un rejet global. En général ce ne sont ni des raisons idéologiques, ni tel ou tel intérêt particulier qui rendent les restrictions budgétaires inévitables, mais tout simplement la réalité.

Comment l'État peut-il relever ce défi ? Le risque auquel il est confronté est clair : sans réforme en profondeur, l'augmentation mécanique des dépenses inertielles, transferts et de salaires de la fonction publique, risque fort d'empêcher de dégager les moyens nécessaires au financement de nouvelles priorités et à des politiques innovantes.

Éviter l'engrenage des dépenses peu productives

Regardons ce qui se passe autour de nous: les pays qui ont été contraints de procéder aux coupes budgétaires les plus drastiques ont souvent sacrifié les investissements d'infrastructure. La recherche est elle aussi menacée. Les investissements sociaux rentables à long terme, tels ceux consacrés à la petite enfance, manquent de moyens. Malgré des menaces grandissantes, la sécurité nationale ne bénéficie pas de la priorité qui devrait lui être accordée. Quant aux expédients comme le gel prolongé des salaires, elles pourraient conduire à une dégradation des services publics.

Heureusement l'État dispose de quelques armes pour échapper à l'engrenage des dépenses inertielles. Pour commencer, il faut systématiser les évaluations de l'efficacité de la dépense publique. Ces évaluations sont généralement trop rares et le choix des politiques à évaluer se fait souvent sans méthode. Dans la plupart des pays, le Parlement vote des mesures dont il ignore l'efficacité et il faut beaucoup de temps pour qu'il mette fin à celles qui sont inefficaces. C'est pourquoi les lois devaient comporter des « clauses de guillotine » mettant fin aux programmes votés après une certaine durée, à défaut d'une évaluation indépendante concluant à leur efficacité et d'un nouveau vote du parlement.

fixer des priorités

Deuxièmement, il faut systématiser les revues des dépenses. Fixer des priorités entraîne des choix difficiles qu'il faut rendre explicites (par exemple, faut-il dépenser plus pour l'éducation et moins pour les retraites, ou bien investir dans les infrastructures ou dans la recherche ?). Dans un monde idéal, ces choix devraient faire l'objet de débats électoraux et parlementaires. Mais derrière chaque ligne budgétaire se cache un groupe d'intérêt qui incite les responsables politiques à contourner les décisions difficiles. C'est pourquoi des revues des dépenses méthodiques sont utiles : elles obligent les responsables à mettre fins et moyens en cohérence et favorisent un processus de décision démocratique et informé.

Un budget pour la modernisation

Troisièmement, l'État devrait se doter d'un budget de modernisation. Comme le savent bien les entreprises, un changement en profondeur coûte souvent avant de porter ses fruits, parce qu'il nécessite d'investir dans une nouvelle technologie, de former les salariés ou de gagner le consentement des parties prenantes. Un budget dédié au financement des réformes serait un investissement judicieux.

Quatrièmement, l'État doit encourager l'innovation au sein du secteur public. Contrairement à des préjugés répandus, les collectivités territoriales et les organismes publics innover. Ce qui fait défaut, c'est un mécanisme de sélection et de diffusion des meilleures innovations, qui joue un rôle analogue à celui du marché dans la sélection des nouveaux produits ou processus. Des méthodes d'amélioration de la qualité du service public peuvent rester inconnues pendant des années. Cela pourrait changer si l'État attribuait davantage de financements sur base de projet ou organisait des financements sur concours. Par exemple, les écoles et collèges situées dans les zones déshéritées devraient pouvoir soumettre leurs projets à des appels d'offre pour le financement de l'innovation dans l'éducation.

Donner davantage de pouvoirs aux citoyens

Enfin, il faut donner davantage de pouvoir aux citoyens. Ils veulent d'un État agile qui sache adapter son fonctionnement aux besoins locaux. À l'ère numérique, ils attendent de lui qu'il adopte de nouveaux critères de vitesse, de fiabilité et de personnalisation. Ils contestent de plus en plus le point de vue traditionnel selon lequel efficacité et égalité implique de limiter les choix individuels. Ils veulent aussi que l'État soit ouvert, garantisse l'accès aux données et fournisse les moyens d'évaluer son efficacité.

Ces quelques leviers peuvent puissamment aider au changement. Les gouvernements sous pression budgétaire devraient les utiliser davantage pour conduire un reengineering de l'action publique. À défaut, il ne leur restera qu'à se résigner à la détérioration des services publics, avec

pour conséquences un affaiblissement de la légitimité de l'État et du consentement à l'impôt.

Traduit de l'anglais par Patrice Horovitz

Jean Pisani-Ferry enseigne à la Hertie School of Governance de Berlin. Il est également commissaire général de **France Stratégie**. Cette chronique prend notamment appui sur le rapport *Quelle action publique pour demain ?* récemment publié par **France Stratégie**.

Copyright: Project Syndicate, 2015.
www.project-syndicate.org



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 6 mai 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



LaTribune
@LaTribune

28623
Tweets

554
Following

92959
Followers

Comment réinventer l'Etat, par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie >>
<http://t.co/DuVGuQZPW1>

Comment réinventer l'Etat, par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie >> <http://t.co/DuVGuQZPW1>



Comment réinventer l'Etat



Ce n'est plus pour des raisons politico-idéologiques que l'Etat doit se remettre en cause, mais tout simplement parce que les recettes fiscales manquent à l'appel. Par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**

Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements des pays avancés sont sous pression. Dans de nombreux cas, l'économie s'est contractée, les revenus ont diminué et le nombre de transactions immobilières a chuté, entraînant un effondrement brutal et durable des recettes publiques.

Source: latribune.fr – Lire plus

Be Sociable, Share!

-
-
-
-



Comment réinventer l'Etat

Ce n'est plus pour des raisons politico-idéologiques que l'Etat doit se remettre en cause, mais tout simplement parce que les recettes fiscales manquent à l'appel. Par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**

Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements des pays avancés sont sous pression. Dans de nombreux cas, l'économie s'est contractée, les revenus ont diminué et le nombre de transactions immobilières a chuté, entraînant un effondrement brutal et durable des recettes publiques. Les gouvernements n'ont eu d'autre choix que d'augmenter les impôts ou de tailler dans les dépenses.

Dans certains pays, le choc a été tel qu'une hausse d'impôt conséquente n'a pas suffi à effacer la chute des recettes. En Espagne, malgré une hausse de...



Comment réinventer l'Etat

Ce n'est plus pour des raisons politico-idéologiques que l'Etat doit se remettre en cause, mais tout simplement parce que les recettes fiscales manquent à l'appel. Par **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**

Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements des pays avancés sont sous pression. Dans de nombreux cas, l'économie s'est contractée, les revenus ont diminué et le nombre de transactions immobilières a chuté, entraînant un effondrement brutal et durable des recettes publiques. Les gouvernements n'ont eu d'autre choix que d'augmenter les impôts ou de tailler dans les dépenses.

Dans certains pays, le choc a été tel qu'une hausse d'impôt conséquente n'a pas suffi à effacer la chute des recettes. En Espagne, malgré une hausse de...



Accords collectifs et



Jean-Denis Combrexelle et **Jean Pisani-Ferry** ont présenté la composition et le fonctionnement de la commission à l'issue de la première séance de travail, le lundi 4 mai à **France Stratégie**.

Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, a été chargé par le Premier ministre d'élaborer des propositions pour donner plus de place au dialogue social de terrain, dans les entreprises et les branches professionnelles. La commission, installée à **France Stratégie**, a dévoilé son fonctionnement et sa composition le lundi 4 mai.

Composition

Paul-Henri Antonmattei, professeur de droit à l'université Montpellier 1 et avocat, Barthélémy Avocats

Yves Barou, président de l'AFPA

Andreas Botsch, conseiller spécial du président, Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB) – Confédération allemande des syndicats

Sylvie Brunet, professeure associée, Kedge Business School, membre du CESE

Pierre Cahuc, économiste, professeur à l'Ensaie-CREST et à l'École polytechnique

Michel Didier, président de COE-REXECODE

Françoise Favennec-Héry, professeur de droit à l'université Paris-II – Panthéon-Assas

Pierre Ferracci, président du groupe ALPHA

Annette Jobert, directrice de recherche au CNRS, membre de l'IDHE (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société)

Henri-José Legrand, avocat, LBBA

Antoine Lyon-Caen, professeur de droit à l'université Paris-Ouest – Nanterre La Défense

Sylvie Peretti, directrice de l'Organisation et des ressources humaines, Lafarge France

Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'École de droit de la Sorbonne

Henri Rouilleault, consultant

Jean-Dominique Simonpoli, directeur général de l'Association Dialogues

Tiziano Treu, ancien ministre, professeur émérite en droit du travail à l'université de Milan

Fonctionnement

La commission se réunira chaque lundi après-midi pour débattre en son sein des différentes thématiques liées au sujet : rôle de la négociation de branche et d'entreprise, conditions concrètes de la négociation et moyens d'accompagnement, en particulier dans les PME et TPE, lien entre la négociation collective et élaboration législative de la norme...

La commission procédera également à des auditions, en particulier à celle des partenaires sociaux.

La négociation collective ne doit pas être un sujet réservé aux spécialistes. Aussi, Jean-Denis Combrexelle et **Jean Pisani-Ferry** ont affirmé vouloir proposer un document clair, simple et compréhensible par tous. Les propositions du rapport, prévu pour septembre prochain, seront

audacieuses et opérationnelles afin de favoriser leur mise en œuvre.

Retrouvez toute l'actualité de la commission « Accords collectifs et travail » sur notre site internet.



Palmarès La Tribune-Objectif News : le top 5 des entreprises qui recrutent en Midi-Pyrénées



4 000 emplois à pourvoir pour l'année 2015 dans la région Midi-Pyrénées : c'est le nombre d'offres recensées dans le premier Palmarès des entreprises qui recrutent à Toulouse et en Midi-Pyrénées édité par la Tribune-Objectif News. Dans ce classement disponible en kiosque depuis ce mardi 28 avril, 100 entreprises de la région sont rassemblées. En tête du classement figurent :

- 1er : McDonald's avec 2 000 embauches prévues cette année. La plus grande chaîne de restauration rapide du monde va ouvrir plusieurs restaurants dans la région.
- 2e ex-aequo : Continental Automotive et Sopra Steria avec 150 recrutements. Outre une vingtaine de postes dans les fonctions support, l'équipementier automobile va embaucher 40 CDI dans les métiers de production et 40 CDI en recherche et développement. De son côté, le géant du conseil Sopra Steria recherche une centaine de jeunes diplômés en informatique mais aussi des profils pour des postes de direction.
- 4e : Coiffure du Monde avec 120 embauches. L'enseigne du groupe Jean-Claude Aubry recherche principalement des coiffeurs mais également des commerciaux et des fonctions support.
- 5e : Sigfox avec 100 recrutements. La pépite toulousaine des objets connectés cherche à renforcer ses équipes techniques (développement logiciel) mais également des commerciaux et des postes RH et marketing.

Les services et les "smacs" en forte croissance

Alors que le taux de chômage s'établit à 10,4 % en Midi-Pyrénées, certaines entreprises rencontrent de grandes difficultés à recruter. C'est notamment le cas dans l'informatique. "Il y a une véritable pénurie d'ingénieurs en informatique. Les entreprises recrutent dès la sortie des écoles", a relevé ce mardi matin Serge Lemaître, directeur régional de Pôle emploi lors de la conférence-débat organisée par La Tribune-Objectif News aux Espaces Vanel de Toulouse (voir notre diaporama). Un constat partagé par Jean-Sébastien Fiorenzo, le délégué territorial de l'Apec Midi-Pyrénées :

"Je vous rejoins sur cette pénurie. Sur les 7 500 postes de cadres prévus en 2015, 25 % concernent l'informatique, 20 % la recherche et développement et 15 % les fonctions commerciales", a-t-il précisé.

7e du palmarès, Laurent Gerin, vice-président Sud-Ouest de CGI (ingénierie) compte recruter 85 salariés cette année. "L'activité des Smacs va connaître une croissance de 15 % en 2015 et le marché numérique devrait connaître une croissance de 1,5%", note celui qui est également

délégué régional du Syntec Numérique. L'acronyme "Smacs" désigne le Social, le Cloud, la Mobilité, l'Analytics (ou décisionnel), et la Sécurité, soit toutes les briques que l'on retrouve dans les plans de transformation numérique des entreprises. De son côté, Bernard Plano, président délégué de l'agence régionale de développement économique Madeeli, a appelé les entreprises d'informatique régionales à "anticiper davantage les besoins en cybersécurité" tout en veillant à un déploiement sur l'ensemble de la région : "80 % des postes se concentrent sur la métropole toulousaine, c'est une anomalie". L'adjoite à la mairie de Toulouse en charge de l'Emploi Marie-Jeanne Fouqué a tenu à souligner le vivier de seniors expérimentés à disposition des employeurs : "Il n'y a pas de coût de reconversion des seniors", a-t-elle martelé.

Outre le numérique, certains services connaissent également une forte croissance. Dans son enquête "Besoin en main-d'œuvre 2015", Pôle emploi a annoncé que le secteur des services arrive en tête avec 61 % des projets de recrutement, principalement dans l'hôtellerie et la restauration. "Au-delà des besoins saisonniers, nous cherchons à pérenniser nos emplois. 100 % des apprentissages débouchent sur un CDI", observe Jean-Claude Aubry, PDG de Coiffure du Monde.

À noter que, dans un rapport remis au gouvernement ce mardi 28 avril, **France Stratégie** estime que le pays pourrait créer 212 000 emplois par an d'ici à 2022. Cet organisme de réflexion rattaché à Matignon prévoit, dans un scénario idéal, avec une stratégie d'incitation à l'investissement, une croissance annuelle de 1,8 %, faisant ainsi baisser le chômage à "moins de 7 %" d'ici à 7 ans.



Initiation aux premiers secours : quand les applis peuvent sauver...

Dernier-né des applications mobiles dédiées au secourisme, Salvum répond aux notions de base : comment réagir face à une urgence ? Quels gestes exécuter et dans quel ordre ? Tour d'horizon de ces outils ludo-éducatifs qui ne se substituent pas à la formation mais délivrent une initiation aux premiers gestes.



Les premiers secours sont l'ensemble des techniques médicales d'aide d'urgence portées à des blessés ou accidentés par une personne qui n'est pas forcément médecin. Elles permettent la survie en attendant l'arrivée du personnel médical compétent.

Selon l'Académie de médecine, la mise en oeuvre de ces premiers gestes de secours augmenterait les chances de survie de 20%. Or, seuls 1,5 million de Français y étaient initiés en 2013, selon le Centre d'analyse stratégique (CAS).

Si elles ne se substituent pas à la formation, certaines applications mobiles, des plus aisées aux plus sophistiquées, donnent quelques bases et informent si l'urgence se présente.

- Guide de Premier Soins

Cette appli mobile de Quebec Amérique (QA International) décrit précisément comment faire face à l'urgence grâce à des fiches évoquant de nombreuses situations que sont l'étouffement d'un adulte ou d'un nourrisson, la morsure, la noyade, les crises d'asthme ou les fractures. Situations pratiques, gestes ou techniques et manœuvres couramment utilisées y sont détaillés.

- First Aid App

L'application officielle de la Croix Rouge américaine livre aux utilisateurs informations, conseils pratiques, mais aussi vidéos et jeux interactifs pour savoir comment réagir et aider une victime étape par étape. Véritable carnet de bord de l'urgence, elle propose aussi de nombreuses fiches détaillées sur les fractures, le saignement, l'urgence diabétique ou les allergies et crises d'asthme.

- L'appli qui sauve : Croix Rouge

Cette application développée par la Croix Rouge française invite préalablement à une auto-évaluation puis propose une partie plus pratique. Elle guide en cas d'urgence ou si l'utilisateur est témoin d'un accident, permet de se préparer aux catastrophes domestiques ou naturelles, et indique comment porter assistance à un inconnu. L'outil permet aussi de se tester grâce à des quizz ludiques et éducatifs, le tout, cautionné par le médecin-conseil de l'association.

- Secourisme minute

Développée par Medicilline, cette appli est conçue pour les personnes ayant déjà suivi une formation aux premiers secours. Elle détaille 35 protocoles pour permettre aux utilisateurs de se remémorer quoi faire en situation d'urgence, en rappelant les gestes qui sauvent et les questions auxquelles répondre. De l'utilisation d'un défibrillateur à l'accouchement à domicile, le répertoire de ces gestes techniques peut être mis à jour et partagé sur les réseaux sociaux.

Lancée ce trimestre par la société Abeilles Multimédia SAS, cette application de formation multisupport au secourisme a été conçue par des professionnels d'après les textes officiels de secourisme. Elle aborde de façon ludique et pédagogique différents thèmes et notions élémentaires de secourisme. Près de 200 mises en situation réalistes et 1500 retours pédagogiques sont contenus dans cet outil de e-formation. Plusieurs centaines d'exercices sont également disponibles. Accessible à un large public, l'application permet de se former au secourisme à domicile et à son rythme.

Environnement : dans la jungle du stockage stationnaire

■ Le stockage de l'énergie est une brique indispensable aux réseaux électriques de demain. Son intérêt est multiple : surmonter l'intermittence des énergies renouvelables, gérer les pics de consommation, offrir l'autonomie aux sites isolés. Encore faut-il des modèles économiques viables et plus d'innovations.

TEXTE : THIBAUT LESCUYER

Le stockage d'énergie « stationnaire » (par opposition à la mobilité) voit coexister tous les degrés de maturité. Au sommet figurent les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Ce cas particulier de barrage hydroélectrique est déployé commercialement depuis plus de quarante ans, au point qu'en France le potentiel disponible de façon réaliste est déjà exploité par EDF avec six centrales.

Du côté des technologies émergentes, l'hydrogène et la grande famille du stockage électrochimique (dans laquelle on trouve tous les stades de TRL) ont

multiplié les démonstrateurs. Mais en l'absence d'un prix du carbone incitatif, il est difficile d'identifier les modèles économiques qui seront rentables.

■ L'HYDROGÈNE DANS TOUS SES ÉTATS

Sur les trois démonstrateurs à hydrogène existant en France (Myrte, Grhyd et HyWay), un seul stocke l'énergie pour la convertir en électricité. Il s'agit de la plate-forme Myrte, qui couple 560 kW photovoltaïques avec un électrolyseur et une pile à combustible capable d'injecter 150 kW dans le réseau. Le projet associe Areva et l'université de Corse. Il préfigure un usage possible : contri-

buer à l'autonomie énergétique de sites insulaires ou isolés en s'appuyant sur la capacité de l'hydrogène au stockage massif à longue durée. Seul problème, de taille, l'électrolyse reste aujourd'hui trop coûteuse, ce qui induit une facture de l'ordre de 500 euros pour le MWh, selon une note de France Stratégie d'août 2014. « Le modèle économique et l'écosystème restent à construire », reconnaît Philippe Boucly, premier vice-président de l'Afhyprac, association qui regroupe les acteurs français de l'hydrogène. A l'exception des start-up Ataway et McPhy, la filière française s'oriente vers la mobilité. ■ ■ ■



■ LE LITHIUM-ION
 AU SERVICE DES « ENR »

Leighton Buzzard, dans le Bedfordshire, en Angleterre. C'est là qu'a été inauguré, le 15 décembre 2014, le plus gros site de stockage d'électricité en Europe reposant sur des batteries lithium-ion : 3 000 batteries combinant une puissance de 6 MW pour une capacité de 10 MWh. L'installation, qui a coûté 25 millions d'euros, dont 17,8 de subventions, permettra à l'électricien UK Power Networks de tester le stockage de son EnR intermittente et la modulation avec le réseau électrique. A la clé, des économies potentielles ont été chiffrées à 8 millions d'euros en transformateurs, câbles et lignes haute tension. L'heure du lithium-ion pour le stockage stationnaire aurait-elle sonné ? La technologie semblait surtout adaptée aux petits appareils et aux véhicules électriques. Mais « avec les augmentations des volumes de production et la construction de la gigafactory Tesla, les acteurs s'attendent à une baisse des coûts », décrypte Hélène Burlet, adjointe au directeur du laboratoire Liten (Laboratoire d'innovation pour les technologies des énergies nouvelles) du CEA. Pour autant, là aussi, « le modèle économique n'est pas évident pour un stockage stationnaire », considère-t-elle.

■ POURSUIVRE L'INNOVATION
 POUR GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ

Au sein des systèmes électrochimiques, le lithium-ion présente plusieurs avantages. « Cette famille de batteries offre une assez grande capacité et une certaine facilité dans la production et la manipulation », précise Hélène Burlet. Elles sont par exemple plus faciles à manipuler que les batteries au sodium, qu'il faut chauffer à haute température. Quant au métal lithium, il est relativement abondant et bon marché. Le lithium-ion serait particulièrement adapté « pour des applications de stabilisation du réseau qui demandent un stockage de quelques minutes à quelques heures », estime l'entreprise spécialisée Younicos. Mais pour



EOS energy :
 prototype
 de stockage
 à 1 MW.

DR

Elon Musk
 présentant
 la future
 gigafactory
 de batterie
 lithium-ion.



DR

gagner en compétitivité, l'innovation devra se poursuivre. « Les axes d'amélioration sont nombreux : ils vont de la performance des matériaux actifs aux procédés de fabrication. Sans oublier l'électrolyte, dont les performances peuvent être améliorées grâce aux adjuvants, et l'allongement de la durée de vie », ajoute Hélène Burlet. En France, ces travaux intéressent particulièrement la filière des véhicules électriques, mais en Angleterre et en Allemagne, le lithium-ion accompagne de plus en plus le « boom » des EnR. Créée à Berlin, Younicos fait partie du consortium qui a conçu le site de stockage de Leighton Buzzard, aux côtés du géant de l'équipement électrique (américain) S&C Electric et de Samsung SDI. L'entreprise ne prétend pas que le lithium soit la panacée absolue. Elle promeut un modèle hybride dans lequel

la technologie sodium-soufre, intéressante pour sa capacité supérieure, peut venir en renfort, de même que les batteries vanadium-redox-flow, pertinentes pour le stockage longue période. Concilier les technologies, c'est aussi le choix du projet M5BAT, lancé en 2014 par EON en Allemagne : il combinera dès cette année des batteries lithium-ion, plomb et sodium, pour une puissance totale de 5 MW. Même les filières électrochimiques ne sont pas à l'abri d'une rupture. Alors que dans le Nevada les travaux pour ériger l'usine de batteries Tesla ont débuté (capacité prévue : 50 GW en 2020), à New York, c'est une start-up, EOS Energy, qui a attiré l'attention des experts : elle vise un prix du kWh à 160 dollars grâce à une technologie où le zinc remplace le lithium. GDF Suez s'est montrée intéressée pour la tester.



Dans les ministères

- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, recevra aujourd'hui MM. Patrick LIEBUS, président de la Confédération de l'artisanat et des entreprises du bâtiment et Dominique BUREAU, délégué général du Conseil économique pour le développement durable. La ministre accompagnera à partir de demain, et jusqu'au 12 mai, le président de la République, M. François HOLLANDE, dans les Caraïbes.
- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se rendra aujourd'hui à la Maison de la chimie pour la clôture de la journée de restitution de la concertation sur le numérique à l'école. La ministre assistera demain à la cérémonie de remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation à l'Élysée et à la cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 à l'Arc de Triomphe. Elle visitera ensuite l'exposition Churchill/de Gaulle aux Invalides.
- Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, se verra aujourd'hui remettre le rapport sur la mission d'évaluation du dispositif législatif et réglementaire des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques par Mme Catherine CHADELAT, conseillère d'Etat, présidente du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. La ministre accompagnera à partir de demain, et jusqu'au 12 mai, le président de la République, M. François HOLLANDE, dans les Caraïbes.
- M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, se rendra aujourd'hui à Bruxelles où il sera entendu par la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen et rencontrera des commissaires européens. De retour à Paris, le ministre sera entendu au Sénat par la commission d'enquête "sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays".
- M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, se rendra aujourd'hui en Pologne. Il assistera demain à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 à l'Arc de Triomphe. Il assistera samedi à la cérémonie commémorative de la capitulation de l'Allemagne nazie à Etel dans le Morbihan et dimanche à la cérémonie commémorative du 70ème anniversaire de la libération de la Poche de Lorient.



- Mme Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, recevra aujourd'hui MM. Alexander EGGERMONT, directeur général de l'Institut Gustave Roussy, Martin HIRSCH, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et Jean-François DELFRAISSY, directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales.
- M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, présidera aujourd'hui une réunion d'étape pour la mobilisation sur l'apprentissage.
- M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, assistera demain à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 à l'Arc de Triomphe et effectuera un déplacement à Cherbourg.
- M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement, recevra aujourd'hui Mme Marion GUILLOU, présidente du conseil d'administration provisoire de l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France et M. Claude BERNARD, administrateur provisoire de cet institut. Il se rendra ensuite, jusqu'à demain, à Istanbul pour une réunion des ministres de l'Agriculture du G20.
- Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, recevra aujourd'hui M. Serge MORVAN, directeur général des collectivités locales et rencontrera les secrétaires généraux sur la réforme de la politique d'encadrement et l'accompagnement des réformes des ressources humaines, la réforme de l'Etat et la nouvelle organisation des services régionaux.
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, effectuera aujourd'hui un déplacement à Angers sur les thèmes de la politique de la ville et de l'emploi. Il recevra M. Razzy HAMMADI, député (PS) de la Seine-Saint-Denis et procédera à la signature du contrat de Ville de Paris. Demain, le ministre assistera à la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 à l'Arc de Triomphe et visitera l'exposition Churchill/de Gaulle au Musée de l'armée, où il remettra ensuite des légions d'honneur, en compagnie de M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire. Le ministre assistera ensuite à un spectacle "Ami entends-tu?" dans la Cour d'honneur des Invalides. Il se rendra dimanche à Mauthausen, en Autriche pour la commémoration de la libération du camp de concentration.
- Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, assistera aujourd'hui à la cérémonie d'anniversaire des 90 ans de l'Union des guyanais et amis de la Guyane. La ministre accompagnera à partir de demain, et jusqu'à dimanche, le président de la République, M. François HOLLANDE, dans les Caraïbes.
- M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, recevra aujourd'hui M. Bertrand MUNCH, préfet, directeur de l'information légale et administrative.
- M. Harlem DESIR, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, s'entretiendra aujourd'hui avec M. Philippe LEGLISE-COSTA, secrétaire général des affaires européennes et déjeunera avec Mme Agnès BENASSY-QUERE, présidente déléguée du Conseil d'analyse économique et MM. Philippe GUDIN, chef économiste Europe de Barclays Capital, Patrick ARTUS, Chef économiste de Natixis, André CARTAPANIS, économiste et Jean PISANI-FERRY, commissaire général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie). Le ministre s'entretiendra également



avec M. Rémy PFLIMLIN, président de France Télévisions. Le ministre assistera demain à la commémoration du 8 mai 1945 et samedi à la "Journée de l'Europe". Egalement samedi, il assistera à l'inauguration du Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris.

- Mme Annick GIRARDIN, secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie, recevra aujourd'hui des représentants des ONG actives dans le domaine de l'éducation. Elle accompagnera à partir de demain, et jusqu'au 12 mai, le président de la République, M. François HOLLANDE, dans les Caraïbes.
- M. Matthias FEKL, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, se rendra aujourd'hui à Bruxelles pour une réunion des ministres européens chargés du Commerce.
- M. Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, assistera aujourd'hui à une démonstration d'une opération de mesures de la couverture du réseau mobile dans le réseau ferroviaire, organisée par la SNCF, de Paris Gare du Nord à Paris Gare de Lyon. Le ministre recevra également M. Jean-Lou BLACHIER, Médiateur des marchés publics.
- M. Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, se rendra demain à Bitche en Moselle pour la commémoration du 8 mai 1945.
- M. Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, se rendra aujourd'hui à Reims pour la commémoration du 8 mai 1945 et recevra M. Michael RONALDSON, ministre australien des Anciens combattants. Le ministre assistera demain à la remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation, à l'Elysée, à la cérémonie du 8 mai 1945 à l'Arc de triomphe et visitera l'exposition Churchill/de Gaulle. Il assistera également au spectacle "Ami entends-tu?" aux Invalides. Samedi, il inaugurera le "Mur du souvenir" rue Cadet dans le 9^{ème} arrondissement.
- Mme Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, se rendra aujourd'hui au Panthéon pour l'inauguration de l'exposition "Quatre vies en Résistance".
- Mme Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, recevra aujourd'hui Mme Brigitte GRESY, secrétaire générale du Conseil supérieur à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle se rendra à l'Assemblée nationale pour une cérémonie organisée par M. Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, en honneur d'Olympe de Gouges. La ministre se rendra demain à Amiens pour les cérémonies du 8 mai.
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, participera aujourd'hui à l'opération mesures de couverture du réseau mobile de Paris Gare du Nord à Paris Gare de Lyon. Elle interviendra également lors de la 5^{ème} édition de l'Open du Web.
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat chargé des Sports, assistera samedi aux finales du championnat de France de volley-ball féminin et masculin au Stade Pierre de Coubertin.